



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2020-07-015

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2020

Sommaire

PREFECTURE

41-2020-07-21-007 - Arrêté préfectoral du 21 juillet 2020 confiant la suppléance du préfet de Loir-et-Cher à Mme Léa Poplin, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, le 22 juillet 2020 (1 page)

Page 3

PREFECTURE

41-2020-07-21-007

Arrêté préfectoral du 21 juillet 2020 confiant la suppléance
du préfet de Loir-et-Cher à Mme Léa Poplin, sous-préfète
de l'arrondissement de Vendôme, le 22 juillet 2020



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté préfectoral du 21 JUIL, 2020
confiant à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme,
la suppléance du préfet de Loir-et-Cher pour le 22 juillet 2020

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Léa POPLIN, directrice hors classe des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Vendôme ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Romain DELMON, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET, préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 août 2018 portant organisation des services de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Considérant qu'il convient, en l'absence du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, en congés, de prévoir la suppléance de M. le préfet de Loir-et-Cher, empêché, à la date du 22 juillet 2020, de 12h00 à 22h00 ;

ARRETE

Article 1: La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, le mercredi 22 juillet 2020 de 12h00 à 22h00.

Article 2: Pendant cette période, délégation est donnée à Mme Léa POPLIN à effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3: Le présent arrêté sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 21 JUIL. 2020



Le préfet,

Yves ROUSSET